FEUILLE DU JOUR.

NOUVELLES DE PARIS.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1893

Correspondance particulière.)

Paris, 3 mars 1848.

On lit dans le *Moniteur universel* (journal officiel de la République française) :

Un décret du Gouvernement porte ce qui suit :

Les affaires d'administration courante qui, dans l'état actuel de la législation ne pouvaient être réglées qu'au moyen d'ordonnances royales seront valablement décidées par le ministre provisoire du département auquel ces affaires ressortissent.

Les affaires pour lesquelles l'avis du conseil d'Etat était exigé continueront à leur être soumises.

Proclamation du gouvernement provisoire.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté. — Egalité. — Fraternité.

Le Gouvernement provisoire arrête :

Le Maire de Paris relève du Gouvernement provisoire pour tous les objets de police. Il doit faire les communications à M. le Ministre de l'intérieur. S'il y a dissentiment entre le Ministre et le Maire sur quelques mesures à prendre, il en sera immédiatement référé au Gouvernement provisoire.

Les membres du gouvernement provisoire,

Dupont (de l'Eure), Arago, Crémieux, Albert, Flocon, Garnier-Pagès, Lamartine, Ledru-Rollin, Louis Blanc, Marie, Marrast.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté. — Egalité. — Fraternité.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

Paris, le 2 mars 1848.

Le Gouvernement provisoire,

Considérant que la nation tout entière doit être représentée aux funérailles des citoyens morts pour la République dans les journées des 23 et 24 février 1848,

Décrète :

Les funérailles des citoyens morts pour la République auront lieu samedi 4 mars 1848.

A midi précis, il sera célébré solennellement dans l'église de la Madeleine, un service religieux, un service sera également célébré dans toutes les églises de Paris.

Les corps seront déposés dans les caveaux de la colonne de Juillet et réunis aux cendres des combattants de 1830.

ORDRE DU CORTÈGE.

1° Un escadron de la garde nationale à cheval, un escadron de dragons, un escadron de cuirassiers et une compagnie d'artillerie ;

2° Les maîtres des cérémonies des pompes funèbres ;

3° La musique des six premières légions de la garde nationale, les tambours en tête;

4° Une compagnie des premier et deuxième bataillon de chaque légion, composée de gardes nationaux habillés et non habillés, commandée par le colonel ; entre chaque légion, une compagnie d'infanterie de l'armée ;

5° Les orphéonistes ;

6° Au milieu d'eux, le symbole de la République sur un char traîné par huit chevaux et entouré d'un ou de plusieurs représentants des ouvriers, de la garde nationale, de la presse, de l'armée, des invalides, de l'Institut, des diverses écoles, etc., etc. ;

7° Le clergé de la Madeleine ;

8° Les corps des victimes précédés des ordonnateurs ;

9° Le Gouvernement provisoire et les ministres, précédés et suivis des faisceaux de la République ;

10° Les municipalités des arrondissements, conduites par la municipalité centrale, en tête des familles des victimes, hommes, femmes et enfants ;

11° Des ordonnateurs des pompes funèbres ;

12° Des députations d'ouvriers de tous les corps d'état de la presse et de toutes les écoles. Ces députations auront des bannières garnies de crêpe ;

13° L'état-major de la garde nationale de la première division militaire de la place ;

14° Une compagnie des 3e et 4e bataillons de chaque légion, composée de gardes nationaux habillés et non habillés, commandée par le lieutenant-colonel ; entre chaque légion, une compagnie d'infanterie de l'armée ;

15° Un escadron de la garde nationale à cheval et un escadron de cavalerie de l'armée fermera la marche ;

16° Les chœurs des divers théâtres de la République seront placés sur les degrés de l'église de la Madeleine ;

17° La garde nationale habillée et non habillée et l'armée formeront une haie mobile de la Madeleine à la colonne de Juillet.

Le citoyen Pagnerre, secrétaire général du Gouvernement provisoire, est chargé spécialement de l'exécution du présent décret.

Les membres du Gouvernement provisoire,

Signé : Dupont (de l'Eure), Flocon, Marrast, Albert (ouvrier), Lamartine, Ledru-Rollin, Crémieux, Marie, Louis-Blanc, Arago, Garnier-Pagès.

Le secrétaire général,

PAGNERRE.

— Plusieurs décrets du Gouvernement provisoire contiennent les nominations suivantes :

M. Roquemaurel, capitaine de corvette, est chargé, sous les ordres du directeur du personnel et des opérations maritimes, de la direction du bureau des mouvements et de la correspondance générale.

M. Jouvencel, maître des requêtes, est nommé conseiller-d'Etat en service ordinaire, en remplacement de M. Fumeron d'Ardeuil, admis sur sa demande à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Bouchène Lefer, maître des requêtes, est nommé conseiller-d'Etat en service ordinaire, en remplacement de M. Taboureau, admis sur sa demande à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Abatucci, président de chambre à la cour d'appel d'Orléans, est nommé conseiller à la cour d'appel de Paris, en remplacement de M. d'Angeville décédé.

M. Durand (de Romorantin) est nommé président de chambre à la cour d'appel de Paris, en remplacement de M. Abattucci, appelé à d'autres fonctions.

M. Oscar de Vallée, avocat, est nommé substitut du commissaire du Gouvernement près le tribunal de première instance de la Seine, en remplacement de M. Rodrigue, dont la démission est acceptée.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté. — Egalité. — Fraternité.

Au nom du Peuple français :

Le ministre provisoire de la marine et des colonies arrête ce qui suit :

Art. 1er. Une commission sera immédiatement formée pour procéder à la réorganisation sur de nouvelles bases de l'administration centrale du département de la marine et des colonies.

Art. 2. Cette commission est composée de :

MM. Marec, directeur du personnel et des opérations maritimes, président ;
Maestro, directeur des colonies, membre ;
Blanchard, chef de la division de la comptabilité, membre ;
Hennequin, chef du cabinet du ministre, secrétaire.

Art. 3. Le travail de la commission, rédigé d'urgence, sera soumis au ministre dans le plus bref délai possible.

Art. 4. Les chefs des divers services du ministère de la marine qui ne font point partie de la commission se rendront dans son sein, sur l'invitation du président, pour y donner toutes les explications dont elle pourrait avoir besoin.

Paris, le 28 février 1848

Le ministre de la marine et des colonies,

Signé : F. ARAGO.

— Une commission d'architectes a visité, par ordre du Gouvernement provisoire, l'ancienne chambre des députés, afin d'examiner les dispositions qu'il serait nécessaire de prendre pour y placer la nouvelle Assemblée nationale.

— Une démonstration semblable à celle de Saint-Mandé doit avoir lieu prochainement aux tombeaux de Garnier-Pagès et de G. Cavaignac ; leurs restes seront également transportés au Panthéon.

— Le département de la police déploie une activité extraordinaire pour arrêter tous les malfaiteurs qui s'étaient répandus dans Paris à la suite des grandes journées de février. L'organisation rapide de postes de milice urbaine qui, en dehors et concurremment avec la garde nationale, s'étaient établis dans toutes les rues, a forcé les malfaiteurs à s'éloigner du centre de Paris, et ils ont signalé, comme on a vu, leur présence dans la banlieue et dans les environs de Paris par l'incendie et le pillage ; mais on en a déjà arrêté un nombre considérable. Il paraît que M. Allard, qui a été confirmé comme chef de la police de sûreté, a fait preuve d'un zèle et d'une habileté tout-à-fait remarquables. Il a arrêté personnellement, en un seul jour, 80 individus qui tous, sans exception, ont été reconnus comme des forçats libérés.

— Les fournisseurs de la liste civile de Louis-Philippe et des membres de l'ex-famille royale, viennent d'adresser un mémoire à M. Armand Marrast, pour réclamer les sommes qui leur étaient dues, et qui s'élèvent, dit-on, à un chiffre énorme.

— Une lettre digne de toute confiance que nous recevons de Colmar, en date du 29 février, contient des nouvelles d'Allemagne de la plus haute gravité.

Le 29 au soir, au moment de l'installation de M. Chauffour, comme commissaire du gouvernement provisoire, on a appris à Colmar qu'on se battait à Carlsruhe.

Un *post-scriptum* de la même lettre nous apprend le soulèvement du pays de Baden ; le drapeau tricolore est arboré partout. Mayence (Hesse-Darmstadt) est en révolution.

— Le niveau passé sur les vivants va être à plus forte raison appliqué aux morts. On annonce la suppression des pompes funèbres ; le même char sera adopté par tous les citoyens. Les fabriques des églises seront invitées à opérer la même réforme dans les cérémonies religieuses.

— Les élèves des lycées demandent à faire l'exercice, divisés en compagnies, sections, etc. Ils demandent qu'on les tienne au courant des actes du gouvernement et de ce qui se passe dans dans la cité, en substituant, pendant les repas, à la lecture actuelle d'histoire, celle du *Moniteur*.

Les élèves de Louis-le-Grand réclament, au lieu du nom de Lycée Descartes, celui de Lycée National.

— On parle de la suppression de tous les costumes, à l'exception de l'uniforme militaire et de celui des écoles. Tous les fonctionnaires, les magistrats, les membres de l'Institut, etc, porteraient, comme les membres de l'Assemblée nationale, l'habit avec ceinture ou brassard tricolore.

L'uniforme de l'armée ramené à la plus sévère simplicité ; il n'y aurait plus que deux uniformes pour la cavalerie qui se diviserait exclusivement en cavalerie légère et grosse cavalerie.

L'uniforme de la Garde nationale subirait plusieurs modifications, notamment la suppression des buffleteries et des bonnets à poil.

— Deux cents volontaires parisiens conduits par un élève de l'école Polytechnique, sont arrivés le 1er mars à Rouen, afin de protéger les communications de la ligne du Hâvre à Paris, et de réprimer toutes tentatives hostiles qui pourraient avoir lieu sur un point quelconque de ce chemin de fer. Ils ont laissé des postes sur les principaux points du parcours entre Paris et Rouen. Ils ont dû repartir le 2 mars pour revenir à Paris.

— Le gouvernement provisoire a envoyé au commissaire près le département de la Seine-Inférieure, une somme de 300,000 fr. destinée à assurer le paiement du salaire des ouvriers de Rouen et à empêcher une interruption dans les travaux.

— Le conseil municipal de Reims, imitant ce qui a été fait à Paris, a décidé que les objets engagés au mont-de-piété de Reims, depuis le 1er février et dont le prêt ne dépasse pas 10 fr., seront rendus gratuitement aux déposants.

— On assure que pour éviter en ce moment toute difficulté sérieuse, le Gouvernement provisoire est décidé à réduire à un centime par feuille le timbre des journaux et écrits périodiques.

— Des envoyés de toutes les villes de France arrivent en ce moment à Paris, apportant des adresses d'adhésion au gouvernement provisoire.

— Par suite de la démission collective des membres de l'ambassade da Londres, M. Cochelet, consul général, a pris provisoirement la direction des affaires de France.

— Nous avons publié hier l'arrêté par lequel le Gouvernement provisoire a décidé que les impôts, et notamment celui du timbre des journaux, continueront à être perçus jusqu'au moment où l'Assemblée nationale aurait été appelée à former le budget.

Un second arrêté pris aujourd'hui, décide que dans les dix jours qui précéderont les élections à l'Assemblée nationale, les journaux seront affranchis de tout droit de timbre.

— En faisant connaître aujourd'hui cet arrêté aux représentants de la presse, M. Garnier-Pagès a annoncé que, dans la pensée du Gouvernement, la presse devait être affranchie de toute mesure préventive, mais que jusqu'à l'établissement du budget de la République, il importait que tous les impôts fussent payés, et que dans cette circonstance le patriotisme des organes de la presse n'hésiterait pas à venir en aide au Gouvernement.

— La dépêche télégraphique qui annonce l'évasion de Bou-Maza et donne l'ordre de l'arrêter et de le garder à vue, annonce comme signalement qu'il a des tatouages au front et sur le côté gauche du nez.

— Voici l'acte d'adhésion formelle que don Henri, infant d'Espagne qui habite Toulouse depuis quelques mois, fait au Gouvernement républicain.

« Toulouse, 29 février 1848.

« Messieurs,

« Un grand et glorieux événement s'est produit en France. La nation vient de revendiquer de nouveau ses droits méconnus et de les consacrer par une nouvelle révolution qui la rend digne du grand nom qu'elle a toujours porté dans l'histoire et de la sympathie des peuples. A une majorité liberticide et corrompue, qui, mesurant le Peuple Français à sa taille, cherchait à dépraver les mœurs honnêtes et démocratiques du pays, la France a répondu par l'usage imprescriptible de sa souveraineté. Gloire à elle !

« Je manquerais aux principes que j'ai toujours professés et à ma conviction la plus intime, si dans une occasion aussi solennelle, moi, victime constante d'une faction qui opprime encore mon pays, mais dont l'heure va bientôt sonner, je ne m'empressais de saluer, un des premiers, le gouvernement national que la France vient de se donner, et d'applaudir hautement à l'ère de bonheur qui va s'ouvrir pour tous les peuples et particulièrement pour l'Espagne.

« Mon désir le plus vif est de voir la France et l'Espagne étroitement unies, et que des liens que la nature elle-même a formés soient désormais indissolubles. Tel est mon vœu le plus ardent, et, j'en suis certain, celui aussi du parti démocratique espagnol auquel je suis fier d'appartenir, et dont je n'ai jamais déserté les rangs.

« Aussi, suis-je dans la ferme nécessité de n'accepter aucun emploi dans ma patrie, tant que mes espérances ne seront pas réalisées. Et si je veux me soustraire à l'anathème que le peuple a fulminé, avec juste raison, contre la plupart des rois, je veux aussi me rendre digne de son attachement et de sa confiance, afin que, sans s'effrayer de mon origine, il me considère toujours comme un de ses enfants

les plus dévoués et comme un de ses plus zélés défenseurs. Je n'ambitionne que le glorieux titre de citoyen.

« Veuillez agréer, Messieurs, mes sentiments affectueux et sincères. ENRIQUE-MARIA.

— On dit qu'un des premiers soins de M. Arago en prenant possession du ministère de la marine, a été de préparer et de signer un grand nombre de lettres de marque pour armer des corsaires dans le cas où la France serait menacée d'une guerre maritime. Les nouvelles que nous recevons de l'étranger nous donnent tout lieu de penser que ces mesures énergiques seront sans objet.

— On a remarqué que la date de notre glorieuse révolution coïncide avec celle du soulèvement de Cracovie, que la faiblesse de Louis-Philippe rendit si désastreuse pour les malheureux Polonais. Cet événement a eu lieu en effet les 22, 23 et 24 février 1846.

— La Municipalité de St-Mandé a décidé qu'une colonne serait élevée à la place où Armand Carrel est resté enseveli pendant près de douze ans sans que personne puisse jamais y être enterré. Il y aura sur la colonne l'inscription suivante :

ICI A REPOSÉ CARREL.

— M. Bordillon, commissaire du Gouvernement dans le département de Maine-et-Loire, a donné la mission à M. le docteur Lefrançois, membre du conseil général de ce département, d'aller inspecter la maison centrale de Fontevrault, et de faire un rapport sur l'état moral, hygiénique et économique de cette prison. S'il y a des détenus politiques, le docteur Lefrançois est autorisé à les mettre en liberté. Il indiquera dans son rapport, après s'être entendu avec l'administration de la maison, quels sont parmi les détenus ceux qu'il estimera mériter remise ou commutation de peine.

—Les frères de la doctrine chrétienne de Toulouse, effrayés par les démonstrations hostiles du peuple, ont quitté la ville le 26 février à cinq heures du soir.

— Le préfet de l'Isère a adressé au Gouvernement provisoire de pressantes dépêches dans lesquelles il demande énergiquement, au nom des travailleurs du département, la réalisation de l'emprunt de 392,000 fr. votés par le conseil-général dans sa dernière session pour les travaux des routes départementales et des chemins vicinaux de grande communication.

— Un nouveau journal intitulé le *Républicain*, vient de paraître à Reims; il a pour rédacteur en chef M. J. Ch. Menier. L'*Union*, journal d'Auxerre, s'appelle maintenant l'*Union républicaine*.

— On assure que le nouveau ministre de la marine a adressé à M. de Joinville une lettre pleine de dignité dans le but d'engager l'ex-prince à accepter les conséquences de notre révolution et à se retirer pacifiquement auprès de sa famille.

— On annonce que M. Et. Arago, doit quitter prochainement la direction des postes, et prendra la direction des Beaux-Arts. Provisoirement il conservera l'administration jusqu'à ce qu'un nouveau directeur ait été appelé à le remplacer.

— M. Lockroi, est nommé directeur du théâtre de la République. (Comédie-Française.) Il dirigera sans doute au nom des comédiens associés.

— Aujourd'hui dans l'après-midi, la foule sarrêtait devant des Gardes nationaux mobiles rangés en bataille devant leur poste, à l'entrée du faubourg Montmartre. L'attention se portait principalement sur leur porte-drapeau, jeune homme coiffé du bonnet phrygien, et à l'allure franche et martiale.

— On dit qu'indépendamment des vingt-quatre bataillons de Garde nationale mobile dont le gouvernement a décrété d'urgence l'organisation il serait question de créer de nouveaux régiments d'infanterie et de cavalerie.

— On raconte que des ouvriers se sont rendus, il y a deux jours à la place ex-royale, chez M. Victor Hugo, pour lui demander une ode ou un chant patriotique sur la révolution de février. Le poète les a reçus avec une grande effusion, et a témoigné hautement de sa sympathie pour la République et de son admiration pour le peuple parisien; mais il a ajouté que trop vivement ému dans ce moment il ne pouvait encore apporter toute son attention à une œuvre qui exigeait l'emploi de toutes ses facultés. « Je tiens-à-lui dit, a écrire une pièce digne de vous et de votre noble révolution. Aux grandes choses, il faut de grands poèmes ! J'attendrai donc une inspiration qui me paraisse assez élevée pour célébrer votre sublime courage. »

Les ouvriers ont crié : *Vive Victor Hugo !* et se sont retirés en témoignant au poète tout leur enthousiasme pour son génie.

— Un régiment de ligne est arrivé hier à Paris, avec ses armes et il va coopérer immédiatement et concurremment avec la Garde nationale au maintien de l'ordre et de la tranquillité publique.

— On prétendait hier soir au passage de l'Opéra, que le parquet des agents de change revenant sur le cours de 70 50 qu'il avait adopté pour prix de compensation avait fixé celui de 73 05. Ce dernier n'était pas encore exact et l'on assure aujourd'hui que le parquet va prendre le prix de 72 fr. qui a été établi pour la compensation des affaires de la coulisse. Ce cours de 72 fr. permettra à tous les agents de change et aux courtiers de payer leurs différences tandis que celui de 70 50 faisait craindre de nombreuses catastrophes.

— M. Vatout, ex-directeur des bâtiments civils est allé avant-hier, 1er mars, à la caisse du ministre des travaux publics toucher ses appointements et en donner quittance à la République.

— Le payement des billets dus à la banque de France à l'échéance du 29 février se sont mieux faits qu'on ne l'avait espéré. Un grand nombre de commerçants n'ont pas profité du délai accordé par le gouvernement provisoire.

— Nous apprenons aujourd'hui, que la duchesse d'Orléans et ses enfants sont arrivés à Dusseldorf.

— M. Leoutre ancien gérant de la *Réforme* qui était en prison, a reçu, à sa sortie, du gouvernement provisoire une mission pour Nancy.

— On sait qu'il existe, place St-Thomas d'Aquin, un musée d'armes très considérable. Ce musée a payé son tribut pendant les trois jours pour armer les citoyens. Mais pas une arme précieuse, étrangère ou ancienne, dont plusieurs sont d'un très-grand prix, n'a été prise. Il n'y a eu que les fusils et pistolets d'ordonnance de pris, avec quelques armes blanches. On espère d'ailleurs que, comme en 1830, les armes prises seront bientôt réintégrées.

— Les travaux de construction ont été repris, ce matin, à Ste-Clotilde, place Belle-Chasse, au Tombeau de l'Empereur, aux Invalides, à l'hôtel et aux archives du Ministère des affaires étrangères, aux Colonnes Vespasiennes, sur les Quais et Boulevards, dans le Château des Tuileries pour le remettre en état, et rue Notre-Dame-des-Victoires aux grandes constructions des Messageries Nationales.

— La citoyenne princesse de Lieven, l'ancienne amie de M. Guizot, vient, assure-t-on, elle aussi, de faire sa soumission au gouvernement républicain.

— M. Ferdinand Flocon, nommé sous-secrétaire d'état au Ministère de l'Intérieur, a pris possession ce matin de l'Hôtel de la Police générale du royaume.

C'est, assure-t-on, M. Flocon qui va être chargé des élections générales.

— M. Gudin, peintre de marine, nommé officier-supérieur de l'artillerie de la garde nationale, vient de partir pour Londres chargé, par M. Lamartine, d'une mission particulière près du gouvernement anglais.

— Nous apprenons que le gouvernement provisoire vient de faire préparer un projet de constitution qui sera publié sous peu de jours, afin que tous les citoyens puissent le méditer à loisir, et en discuter murement tous les articles avant les assemblées primaires qui aurait lieu pour les élections des membres de l'assemblée constituante. Les candidats qui se présenteront au choix de leurs concitoyens devront principalement s'expliquer dans leur déclaration sur ce projet de constitution, et faire connaître s'ils l'approuvent en totalité ou en partie, et quelles sont les modifications fondamentales qu'ils voudront y faire introduire.

Il paraît que ce projet de constitutions laisse indécis la question relative au mode d'elections de la présidence et qu'il laisse également à l'assemblée constituante le soin de décider si les fonctions de président seront annuelles ou quinquennales.

Le projet de constitution déclare que tous les priviléges sont abolis; mais afin de ménager autant que possible les intérêts des titulaires actuels qui ont payé des sommes considérables pour leurs charges de notaires, d'avoués, d'huissiers, d'agents de change, la République prendrait l'engagement de les maintenir dans leurs charges jusqu'à leur mort et d'assurer à leurs héritiers une pension dont la quotité serait réglée ultérieurement, et qui serait servie pendant une période de 99 ans. En cas de maladie des titulaires ou par suite des circonstances qui ne leur permettraient plus d'exercer, la République leur nommerait immédiatement un successeur, et ils commenceraient eux-mêmes à jouir de la pension accordée à leurs héritiers.

— Le Ministre des affaires étrangères de Belgique a donné hier à la chambre des représentants de ce pays, lecture de la lettre suivante, qui a été accueillie par des marques nombreuses d'assentiment.

Monsieur l'ambassadeur,

J'ai l'honneur de vous informer que le gouvernement provisoire de la République française m'a confié le portefeuille des affaires étrangères.

La forme républicaine du nouveau gouvernement et ses dispositions loyales et sincères à maintenir ses rapports de bonne harmonie avec les puissances qui voudront, comme elle, l'indépendance des nations et la paix du monde.

Ce sera un bonheur pour moi, prince, de concourir par tous les moyens en mon pouvoir à cet accord des peuples dans leur dignité réciproque, et à rappeler à l'Europe que le principe de paix et le principe de liberté sont nés le même jour en France.

Agréez, etc. Signé LAMARTINE.

— Les nouvelles des départements continuent à être rassurantes.

Dans quelques villes, des désordres ont eu lieu, mais ils ont été promptement comprimés; le clergé se rend également au gouvernement républicain.

Dans quelques paroisses, on a chanté le *Te Deum* en l'honneur de la République.

Les armes manquent dans beaucoup de villes pour l'armement de la garde nationale.

A Brest, la population est enfin revenue de l'anxiété que lui causait l'absence de nouvelles

A Valenciennes, des désordres étrangers à la politique se sont produits dans l'esprit des ouvriers des mines d'Anzin; mais ils n'ont pas eu de suite.

Dans la maison centrale de Riom, les condamnés ont montré un excellent esprit.

A Nantes, la population n'est point unanime; la bourgeoisie veut la régence; les légitimistes se rallient; les troupes ont un bon esprit. Le commissaire républicain écrit qu'il répond de la tranquillité publique, pourvu que Nantes ait, avant le 6 mars, un million en espèces monnayées, dont 300,000 f. pour le receveur-général.

A Marseille, les services financiers sont menacés de perturbation; il y a beaucoup de demandes d'échanges de billets.

La tranquillité a été rétablie à Rennes.

— Le ministre de l'intérieur reçoit fréquemment des lettres anonymes contenant des dénonciations. Il croit devoir informer le public que toute lettre qui ne contient pas le nom et l'adresse de son auteur est immédiatement anéantie.

Étranger.

ALLEMAGNE. — On mande de Manheim, 27 février. Les derniers événements de France ont produit une impression si profonde que l'on craint des désordres, attendu que partout on remarque la plus vive agitation. On dit que le ministre des finances a donné hier sa démission. Il doit y avoir une grande réunion de bourgeois si elle n'est pas défendue. Des nouvelles de Neidelberg nous apprennent que parmi les étudiants il règne une agitation telle qu'à chaque instant on craint une explosion.

ANGLETERRE. — Jusqu'au moment du départ du courrier, on ne savait rien encore à Londres sur le sort, ni sur la position de l'ex-roi Louis-Philippe.

SOUTHAMPTON, mardi soir. — *Le Jersey Chronicle* contient les nouvelles suivantes : Parmi les passagers qu'a amené hier le cutter *Princesse Alexandria*, il y avait des français de distinction, une dame et deux enfants avec deux domestiques. On dit qu'un de ces français est le général Lefebvre, commandant la gendarmerie du département de la Seine. Le lieutenant gouverneur est allé faire une visite à cet officier supérieur. Nous apprenons que la dame et les deux enfants qu'accompagnaient ces passagers sont la duchesse d'Orléans et ses deux fils. Un des domestiques est, dit-on, M. Guizot.

Le bateau à vapeur arrivé le 29 février à Folkona, amenait 60 passagers qui avaient été fort alarmés en passant à Rouen au moment de l'attaque contre le chemin de fer de cette ville. On croit que le capitaine Schmithett a déjà fait savoir à l'amirauté le secret de la retraite de Louis-Philippe; il est probable que si l'ex-roi n'est pas hors d'état par maladie de se rendre en Angleterre, que le capitaine Schmithett a reçu ses instructions pour demander au gouvernement anglais un asile éloigné de Londres.

On disait qu'il était arrivé à Londres une lettre annonçant l'arrivée de Louis-Philippe et d'autres membres de sa famille à Bruxelles, mais M. Wan-de-Weyer a annoncé au duc de Nemours que ses dépêches jusqu'à hier onze heures du soir ne renfermaient aucune nouvelle de sa famille.

Lyon, 5 mars 1848.

— Le gouvernement républicain vient de rendre le décret suivant, qui est de la plus grande importance, et relatif à la démolition des forts d'enceinte entre la Croix-Rousse et Lyon :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.
Liberté. — Égalité. — Fraternité.

La commission du gouvernement provisoire du Rhône, arrête :

L'enceinte fortifiée qui s'élève entre Lyon et la Croix-Rousse *sera démolie*, à l'exception du fort Saint-Jean, jugé indispensable à la défense commune, et des casernes nécessaires au service de la République;

Par dispositions ultérieures du Gouvernement provisoire, les terrains et bâtiments de cette enceinte seront utilisés dans l'intérêt du peuple;

L'exécution du présent arrêté est confiée au génie militaire, dont le travail commencera *demain lundi*, 6 *mars*.

L'ordre public, qui doit régner solennellement pendant l'exécution de cette grande mesure, est confié au zèle et au patriotisme de la garde nationale, et à la sagesse du peuple.

Ceux qui le troubleraient sont les ennemis de la République.

Le Commissaire du Gouvernement provisoire,
EMMANUEL ARAGO.

— Circulaire de S. É. Mgr. le cardinal de Bonald, adressée à MM. les curés de son diocèse.

Lyon, 2 mars. 1848.

Monsieur le curé,

Les Citoyens qui ont succombé à Paris dans les journées de février, sont tombés glorieusement en défendant les principes de liberté civile et religieuse, qui seront désormais en France *une vérité*; nous n'aurons plus rien à envier à l'Amérique septentrionale. La reconnaissance et une fraternité toute chrétienne nous convoquent au pied des autels, pour prier pour le repos de l'âme des Français que nous pleurons.

En conséquence, vous voudrez bien faire célébrer le plus tôt possible un service solennel pour les victimes de février. La messe sera celle *In die obitûs* avec l'oraison *Pro pluribus defunctis*. Ce service aura lieu dans notre église primatiale le vendredi 10 mars à dix heures.

Nous ne pouvons résister au désir de vous citer les belles paroles du Gouvernement provisoire dans un arrêté qu'il vient de prendre :

« Le Gouvernement provisoire, fermement résolu à maintenir le « libre exercice de tous les cultes, et voulant associer la consécra- « tion du sentiment religieux au grand acte de la Liberté reconquise, invite les ministres de tous les cultes qui existent sur le territoire de la République, à appeler la bénédiction divine sur l'œuvre du peuple, à invoquer à la fois sur lui l'esprit de fermeté et de « règle qui fonde les institutions. »

Pour nous conformer aux intentions du Gouvernement provisoire, vous substituerez désormais à l'ancienne formule de prière pour le Gouvernement, cette prière qui devra être chantée, comme à l'ordinaire, après la communion : *Domine, salvum fac populum tuum; et exaudi nos in die, etc.*, et l'Oraison : *Deus à quo sancta desideria, etc.*

Vous préviendrez les Autorités du jour où aura lieu le service.

Vous voudrez bien lire cette lettre en chaire.

Agréez, monsieur le curé, l'assurance de mon sincère attachement.

† L. J. M. CARD. DE BONALD,
Arch. de Lyon.

—Mercredi 1er mars, la cour d'appel de Lyon, réunie en la chambre du conseil, sur la convocation et sous la présidence de M. Rieussec, président, premier en ordre, remplissant les fonctions attribuées à M. le premier président, a délibéré sur la souscription ouverte par le comité général de Lyon en faveur des ouvriers.

La cour, après avoir entendu M. le procureur-général en ses conclusions conformes et après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité une somme de 1,500 fr. à prendre sur ses fonds particuliers, laquelle somme sera immédiatement adressée par M. le questeur de la cour au comité général.

— Rive-de-Gier est parfaitement tranquille. La garde nationale est en partie armée, fait son service, et a demandé elle-même qu'on lui laisse, pour quelques jours, les militaires qu'on avait envoyés mardi de Saint-Etienne.

— On assure que l'affaire Cécile Combettes sera reprise le 13 mars, sous la présidence de M. La Baume.

LYON. — Impr. de CL. REY, dirigée par Constant JACCOTTET, place de la Charité, 18.